

COMPTE RENDU 16 JUIN 2015.
CONSEIL MUNICIPAL

Excusé : Marc Panerai

1. Signature du registre des délibérations du 2 juin 2015.

2. Communes nouvelles- Infos

Monsieur le maire informe le conseil qu'il s'est entretenu avec Monsieur le percepteur de St Marcellin et qu'une réunion de travail avec les élus de St Antoine et Monsieur le trésorier aura lieu le lundi 22 juin 2015 à 20 heures afin que chaque élu puisse préparer ses questions.

Monsieur le maire informe le conseil municipal et l'assistance qu'une réunion publique aura lieu le lundi 29 juin 2015 à 20 heures à la salle des fêtes de Dionay en présence des élus de St Antoine. Monsieur le percepteur de par son statut ne peut assister à une telle manifestation.

3. Départ de l'employé communal

L'employé communal souhaite arrêter son travail fin juin, prendre ses congés annuels à la suite et demande une mise en disponibilité pour convenance personnelle jusqu'au 31 août. Le 1^{er} septembre étant la date de sa mise en retraite.

Les élus acceptent ce planning. Mr Le maire propose que le salaire de l'employé communal soit maintenu pour le mois de juillet, au regard de son travail effectué au sein de la commune.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur Mayet demande si on sait pourquoi l'employé technique souhaite quitter son poste.

Monsieur le maire lui répond que cela relève du domaine privé.

Remplacement de l'employé communal : plusieurs solutions s'offrent à la collectivité :

- Si la création de communes nouvelles est effective, les choses seront simples.

- Si Dionay reste une commune seule, il faut voir pour :

- l'achat d'un nouveau véhicule

- l'embauche d'un nouvel employé

- la création d'un poste de 3^{ème} adjoint dédié à la gestion et le suivi (gestion de la salle des fêtes, entretien des voiries, du cimetière, suivie de chaufferies, entretien des locaux etc...) de l'employé communal

- la possibilité de prendre des prestataires de services

Afin de répondre au plus vite à ces besoins, Monsieur le maire propose que le conseil municipal se réunisse le 7 juillet 2015 pour connaître la décision du conseil quant à la création de la commune nouvelle. Décision qui entrainera le choix ou non d'une embauche, sachant que le temps de travail est de 17h30/semaine.

Monsieur le maire rappelle que l'employé actuel est autonome et connaît très bien son travail, qu'un suivi journalier n'est pas nécessaire mais que l'embauche d'une nouvelle personne nécessitera un contrôle constant.

4. SIEG (Syndicat des eaux de la Galaure)

Monsieur le maire informe que le statut de Dionay reste à définir et ce quelque soit la décision relative à la fusion des deux communes Dionay et St Antoine, qu'il a refusé les propositions du SIEG quant au rachat de l'eau par la commune et qu'il demande un état des lieux.

Plusieurs questions sont soulevées :

- qui prendra en charge la réalisation des travaux,
- quel sera le prix de l'eau
- le réservoir qui dessert La Bourgeonnière est la propriété de la commune de Dionay, pouvons-nous le monnayer ?

Le SIEG pourra nous vendre l'eau mais ne pourra plus en assumer la distribution. Que faire ? Négociation avec le syndicat des eaux de St Antoine ? Établir une convention avec le SIEG en attendant que la compétence eau soit prise par la communauté de Communes du Pays de St Marcellin ? Voir avec la Régie de St Marcellin ? Rejoindre le SIEG et sa communauté de communes ?

A compter de 2016 le SIEG n'existera plus. La gestion sera simplifiée si la création de commune nouvelle se fait.

Monsieur le maire indique qu'il peut y avoir 2 prix de l'eau différents sur une commune si elle est gérée par 2 syndicats car les usagers paient le coût du service.

5. Auberge la Calèche

Monsieur le maire informe le CM et l'assistance qu'il a vu l'expert-comptable des aubergistes. Ce dernier lui rappelle que ces derniers ne sont pas tenus de montrer leur compte mais qu'au vue de la situation, il encourage fortement la commune à leur accorder l'aide demandée, à savoir le renouvellement de la convention de 2014-2015 pour un montant annuel de 2 184€/an.

Monsieur Junique fait savoir qu'il a vu sur « le bon coin » que l'auberge était en vente et que les aubergistes auraient dû informer les élus de leur projet.

Monsieur le maire explique qu'il en a été informé.

Monsieur le maire propose une mise au vote à main levée pour l'attribution de l'aide demandée :

Non : 2

Abstention : 2

Pour : 6

L'aide est accordée à la majorité à une condition : que les loyers soient à jour de paiement lors de la demande de paiement des factures (ex copeaux etc...)

6. Questions diverses.

- ✓ Bascule
Monsieur le maire informe les élus et l'assistance que le mur de la bascule s'écroule mais que la commune n'envisage pas de travaux sauf ceux de sécurité. En effet, la bascule n'est plus contrôlée, elle n'est plus aux normes et ne sert que très rarement. Il lui semble inutile d'engager des travaux de remise en état.
- ✓ Elections régionales
Les dates sont connues : dimanche 06 et 13 décembre. Rappelle que ces jours-là, il y aura des permanences pour la tenue des bureaux de vote.
- ✓ Cimetière
Monsieur le maire informe que les concessions du cimetière sont perpétuelles et qu'il serait peut-être opportun de travailler sur ce dossier et d'avoir des concessions trentenaires ou cinquantenaires pour une harmonisation.
- ✓ Eoliennes
Monsieur le maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le jour même concernant les éoliennes. Après analyse, par les différents organismes (SÉDI, CCPSM, RAEE..), des réponses apportées par les opérateurs EDF Energies Nouvelles et EDPR, il apparaît que le projet de EDPR est le plus aboutit, le plus proche de la réalité et qu'il offre des vraies perspectives d'ouverture à participation pour des organismes privés ou publics.
Monsieur le maire demande si les élus sont d'accord pour apporter leur soutien à EDPR. Monsieur Cros souligne qu'il est aimé que ces réunions soient réalisées en soirée afin qu'il puisse se faire une idée plus précise.
Pour : 9
Abstention : 1
- ✓ Monsieur Mayet demande le compte rendu de la réunion de travail du 10 juin 2015 à laquelle il n'a pu participer.
Monsieur Cros précise que des réponses ont été apportées, sauf celle concernant le référendum.
Mme Dimassi informe que lors de la réunion en préfecture, un calendrier a été donné.
Monsieur Junique souligne que l'affectif doit être pris en considération et qu'il est nécessaire de prendre son temps pour expliquer les choses.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée.